

LE P'TIT GONE



GUIDE DE L'ÉTUDIANT LYONNAIS
ÉDITION 2022/2023

Afin de faciliter la lecture du présent texte, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner tous les genres.

La forme masculine employée dans ce guide a valeur de genre neutre et désigne tous les genres. GAELIS s'engage depuis toujours dans la lutte contre les discriminations Femmes - Hommes et propose continuellement des projets dans ce sens.

AVANT PROPOS

Chers étudiants, chères étudiantes,

GAELIS (Groupement des Associations et Élu.e.s Étudiant.e.s de Lyon, Indépendant et Solidaire) depuis sa création, en 1993, se veut représentative des étudiants du territoire lyonnais et burgien.

Lyon, deuxième ville étudiante de France, est une des villes avec la plus grande offre de formation du territoire français. Elle compte 3 universités et plus d'une dizaine d'écoles d'enseignement supérieur privé. Lyon est une ville connue pour son histoire et sa culture très riche où les étudiants pourront s'épanouir en tant que futur professionnel mais aussi en tant que futur citoyen.

D'autres part, GAELIS s'attache depuis plusieurs années à mettre en valeur la représentation et la défense des droits des étudiants. Il est très important pour la structure que les étudiants aient connaissance des différentes aides auxquelles ils ont accès mais aussi des différents services qui sont proposés par les universités et les structures privées pour les accompagner tout au long de leurs études.

Par la création de ce guide nous avons voulu recenser et regrouper l'ensemble des offres d'enseignement supérieur et d'aide sociale qui sont présentes et disponibles pour les étudiants sur le territoire de Lyon et de Bourg-en-Bresse.

Nous vous laissons le soin de le feuilleter ainsi que de pouvoir trouver les informations que vous recherchez. Si besoin, le bureau de GAELIS reste toujours à disposition pour répondre à vos questions.

Laure MORIN
Présidente de GAELIS

SOMMAIRE

I- GAELIS : Groupement des Associations et elu.e.s Etudiants Lyonnais Independants et Solidaires	6
A. GAELIS kézako ?	6
B. Le réseau Lyonnais et Burgien	7
II- Devenir étudiant a Lyon ?	8
A. Les universités et les formations proposées sur Lyon	8
1) Lyon 1	
2) Lyon 2	
3) Lyon 3	
4) Instituts de formation et écoles	
5) Vie de campus	
6) Trouver sa formation	
B. Les logements étudiants	15
1) Logements particuliers	
2) Logements étudiants et sociaux	
3) Logements CROUS	
C. Ressources Alimentaires	19
1) Les AGORAé	
2) Les centres d'aides alimentaires	
3) La restauration du CROUS	
D. Les services humanitaires	23
1) Activité Physique et Sportive : Service universitaire des activités physiques et sportives	
2) Santé et Prévention : Service de Santé Universitaire	
3) Centre de Ressources : Bibliothèque Universitaire	
4) Mobilité et International	
a- ERASMUS+	
b- Stages à l'étranger	
5) Orientation	
a- SOIE Lyon 1	
b- COSIE Lyon 2	
c- SCUIO de Lyon	
E. Les aides sociales	27
1) Du CROUS	
2) De la Région	
3) Les aides spécifiques	

III- Les droits et aides pour les étudiants	31
A. Généralité	31
B. Formation théorique et enseignements universitaires	32
C. Formation pratique et alternance	33
1) Formation Pratique	
2) Formation en alternance	
D. Aménagement de la formation et Régime Spécifique d'Etude	35
E. Lutte Contre les Discriminations	36
F. Instances disciplinaires	37
G. Evaluations et contrôles des connaissances	38
IV- Point culture et bons plans	40
A. Lyon et Bourg-en-Bresse, des villes culturelles	40
B. Quelques adresses utiles	43
C. Ressource Santé Mentale	44
D. Les numéros indispensables	45

I- GAELIS : Groupement des Associations et Elus Etudiants de Lyon Independants et Solidaires

A. GAELIS kézako ?

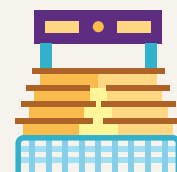
GAELIS ou Groupement des Associations et Élu.e.s étudiant.e.s de Lyon Indépendants et Solidaires est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle agit indépendamment de tout parti politique, de toute confession religieuse et de tout syndicat. Elle a été fondée en 1993 et a pour but de fédérer l'ensemble des jeunes, des associations et des élus étudiants sur le territoire Lyonnais et Burgien.

Notre fédération est composée de plusieurs organes :



Du bureau, rassemblant des étudiants et des jeunes bénévoles issus de diverses formations du territoire.

D'une Assemblée Générale, composée d'associations et d'élus étudiants échangeant et co-construisant avec le bureau des projets que nous mettons en place ou des positions que nous portons..



Depuis près de 30 ans, GAELIS œuvre afin de promouvoir, de représenter et de défendre les droits et intérêts matériels et moraux des étudiants Lyonnais et Burgiens :



- Depuis de nombreuses années, notre fédération travaille en **collaboration** avec les étudiants pour **lutter contre les différentes formes de précarité** à travers des projets tels que Sort De Ta Piaule, les Village Associatifs ou les différents événements que nous organisons.



- Nous sommes particulièrement sensibles aux luttes contre les discriminations, en utilisant la **prévention et l'information** afin de déconstruire les idées reçues et d'améliorer la qualité de vie des jeunes et des étudiants.



- Grâce aux élus étudiants GAELIS et en collaboration avec les associations locales, les fédérations de filières nationales et la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes), **nous portons les positions des étudiants pour les étudiants** afin d'améliorer la qualité de vie en formation.

En bref, GAELIS a pour rôle de **Fédérer, d'Informer, de Former, de Représenter, de Défendre et d'Innover** auprès de l'ensemble des étudiants et jeunes Lyonnais et Burgiens.

B. Le réseau Lyonnais et Burgien

Le territoire Lyonnais et Burgien est particulièrement **actif** en matière de jeunesse et d'étudiants. Fort de nos grandes **Universités et Écoles**, le réseau est lui aussi composé de **nombreux bénévoles** au sein d'associations locales ou de structures en tant qu'élus.



Gaelis est composé de près de 60 associations adhérentes et des élus étudiants sur l'ensemble des facultés ainsi qu'au Crous.

Derrière notre fédération, il y a des étudiants issus de parcours différents.

Du droit à la physique, de la psychologie à l'informatique en passant par sage-femme et l'histoire, GAE LIS fédère un **réseau actif et innovant**. Nous accompagnons le réseau dans la réalisation de leurs **projets** (accompagnement scolaire, vie de campus, cohésion intra et inter filière), dans la **défenses de leurs droits** (droits académiques, droits sociaux et lutte contre le harcèlement et la discrimination).

II- Devenir étudiant à Lyon ?

A. Les universités et les formations proposées sur Lyon

1) Lyon 1

L'Université Claude Bernard Lyon I

Compte plus de 47.000 étudiants répartis sur 11 sites différents (La Doua, Rockefeller, Lyon Sud, etc...). L'Université est présente dans les domaines des sciences, des technologies, de la santé et du sport.

Les 16 UFR de Lyon 1 (Unité de Formation et de Recherche) :

- Institut de Science Financière et d'Assurances
- Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation
- Institut Universitaire de Technologie Lyon 1
- Polytech Lyon
- Observatoire
- UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
- Génie Électrique des Procédés
- Informatique
- Mécanique
- UFR Chimie, Mathématique, Physique
- UFR Biosciences (Biologie, Biochimie)
- Faculté de Médecine Lyon Est
- Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux
- Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques
- Faculté d'Odontologie
- Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation

Les services proposés par Lyon 1 :

- La Mission Égalité-Diversité agit en faveur de **l'égalité entre toutes et tous et lutte contre les discriminations**. Ils proposent des podcasts, des revues, des plaquettes informatives... rendez-vous sur leur page pour plus d'informations.
- La Mission Culture, en lien avec le théâtre Astrée, vous permettra de vous divertir tout au long de l'année en vous donnant accès à des **pièces de théâtre mais aussi de participer à des ateliers culturels**.
- Le SOIE répondra à toutes vos **questions d'orientation et de réorientation**. Il se trouve au quai 43 sur le site de la Doua ou dans le couloir sud du bâtiment principal de Rockefeller.
- Le SSU vous recevra si vous avez besoin d'une **consultation médicale ou paramédicale**.
- Le SUAPS propose des **services d'activité physique et des projets en extérieur**.

A Lyon 1, les associations sont particulièrement dynamiques et animent la vie de campus tout au long de l'année, vous pourrez les retrouver sur leurs réseaux sociaux.

2) Lyon 2

L'Université Lumière Lyon II regroupe environ 30.000 étudiants sur 13 entités de formation réparties dans 4 domaines de formation et de recherche :

- Arts, lettres, langues
- Droit, économie, gestion
- Sciences humaines et sociales
- Sciences, technologie, santé.

L'université dispose également d'un IUT et d'un CIEF (spécialisé dans la formation linguistique et culturelle d'un public non francophone). L'université est également ouverte sur le plan international et propose également le programme Erasmus+.

Les lieux d'étude :



Les 13 UFR de Lyon 2 (Unité de Formation et de Recherche) :

- Anthropologie, de sociologie et de science politique
- Faculté de Droit Julie Victoire Daubié
- Langues
- Lettres, Sciences du Langage et Arts
- Sciences Economiques et de Gestion
- Temps et Territoires
- Institut de la Communication
- Institut d'Etudes du Travail de Lyon
- Institut de Formation Syndicale
- Institut de Psychologie
- Institut des Sciences et Pratiques d'Education et de Formation
- Institut Université de Technologie Lumière
- Centre International d'Etudes Françaises



L'université propose :

- Le **SUAPS** où vous pourrez pratiquer une activité parmi la quarantaine d'activités physique et de sports.
- Le **COSIE** est présent pour accompagner les étudiants dans leurs questions d'orientation et d'insertion professionnelle. Un accompagnement allant jusqu'à l'aide à la candidature en Master ou dans une autre licence ou pour un stage d'étude.
- La **Mission Handicap** est là pour aider tous les étudiants en situation de handicap à adapter leur formation. Découvrez le [Guide d'accueil Handicap](#).
- Le **SSU** que vous trouverez sur le campus Porte des Alpes avec un service de santé proposant plusieurs offres de soins. Sur le campus Berges du Rhône se trouve un service de prévention, aucun soin ni consultation médicale n'y est pratiqué. Le SSU offre gratuitement des préservatifs masculins et féminins ainsi que des protections menstruelles.
- Le **Service Culturel** où vous retrouvez toute l'année diverses offres culturelles proposées par l'université : danses, concerts, expositions, projections...
- Un **Centre de langues** offrant des cours de Licence, Master et Doctorat et des certifications dans 11 langues.
- Un **Programme International MINERVE** dispensé par des professeurs d'universités étrangères ayant pour but d'offrir une double certification en langue (C1 en allemand, espagnol ou italien et B2 à C1 en Anglais). Il vous permet également de préparer un séjour d'étude ou un stage à l'étranger ou même un Master en Partenariat International. Retrouvez le guide de l'étudiant MINERVE sur le site internet.
- La **Maison de l'étudiant** est un lieu de vie et d'expression artistique et culturelle situé sur la Campus Porte des Alpes.
- **Bibliothèque Universitaire** (BU) Chevreul sur les Berges du Rhône

Vous trouverez aussi sur le campus Porte des Alpes l'**AGORAé** Lyon 2 de GAELIS, une **épicerie sociale et solidaire** dans laquelle des produits alimentaires à bas prix sont proposés pour les étudiants en situation de précarité.

(5 avenue Pierre Mendès France, 69500 Bron : Tram T2 "Europe-Université")



Vous retrouverez aussi une vie associative riche qui anime tout au long de l'année les campus !

3) Lyon 3

L'université Jean Moulin Lyon III représente environ 28.000 étudiants intégré dans différents campus et institut. En effet, l'Université Lyon 3 propose un IUT mais également une des 35 Instituts d'administration des entreprises de France.

Les 23 UFR de Lyon 3 (Unité de Formation et de Recherche) :

- Faculté de Droit
- Faculté de Philosophie
- Faculté des Langues
- Faculté des Lettres et Civilisations
- IAE Lyon School of Management
- IUT Jean Moulin
- Centre d'Études Linguistiques
- Centre de recherche Magellan
- Centre lyonnais d'histoire du droit et de la pensée politique
- CRDMS (IFROSS Recherche)
- Environnement, Ville, Société
- Équipe de Droit International, Européen et Comparé
- Équipe de droit public
- Équipe Louis Josserand
- Équipe de recherche de Lyon en sciences de l'Information et de la Communication
- Équipe MARGE
- Histoire, Archéologie, Littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux
- Histoire et Sources des Mondes Antiques
- Institut d'Etudes Transtextuelles et Transculturelles
- Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités
- Institut de Recherches Philosophiques de Lyon
- Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes
- Maison des Sciences de l'Homme

L'université propose :

- Un **SSU** est un service de médecine préventive et de promotion de la santé.
- Un **SUAPS** proposant de l'activité physique et sportive.
- Une **Maison des langues**, permettant aux étudiants et aux personnels de l'Université la possibilité de travailler en auto-formation une cinquantaine de langues.
- Une cellule d'**Action contre les Discriminations et le Harcèlement** qui met en place des projets de sensibilisation et de déconstruction.
- Un **Pôle Handicap** est également présent pour accompagner les étudiants souffrant de situation de handicap et leur proposer des aménagements, en particulier pour les examens.
- Un **Service des Relations Internationales** est présent pour guider les étudiants internationaux, notamment pour l'accès aux titres de séjour, mais également pour les étudiants en échange.

**En termes de vie étudiante, plus de 100 associations
sont présentes sur Lyon 3.**

Ces dernières sont variées et proposent tout le long de l'année **des
projets et animent les campus.**

Les étudiants s'étant engagés dans une association peuvent lors du semestre pair, valider d'emblée une de leur UE en justifiant d'un engagement suffisant.

4) Instituts de formation et écoles

Sur le territoire Lyonnais et Burgien ne cohabitent pas que des Universités, il y a également des **Instituts et des École semi-universitaire ou non universitaire**. Les École de commerce, de management, d'ingénieur, d'architecture etc, ou même des Instituts de formation en Sciences Infirmières, en Vétérinaire, ou Sanitaires et Sociales.

Il existe donc toute une multitude d'établissements de formation qui sont facilement trouvables sur le site Parcoursup avec la carte des formations disponible.



B. Les logements étudiants

1) Logements particuliers

Il n'est pas toujours évident d'arriver à joindre les deux bouts lorsque le loyer vient prendre une part importante de son budget. Voici en détail différentes aides auxquelles peuvent prétendre les étudiants afin de pouvoir bénéficier d'un logement sans y mettre une somme trop importante de sa poche.

- La **Garantie Visale** : Lorsqu'une demande de logement est réalisée, et avant de pouvoir intégrer un logement, nous devons présenter un garant. Malheureusement certains étudiants ne peuvent pas bénéficier d'un garant pour de multiples raisons. Ainsi, afin que ces **étudiants puissent bénéficier d'un logement**, la garantie Visale **se porte garante et s'engage à régler les impayés** (loyer ou charges) qui pourraient intervenir au cours des trois premières années du bail. Cette garantie peut-être accordée aux étudiants de moins de 30 ans, hormis les étudiants non boursiers rattachés au foyer fiscal de leurs parents. De plus, elle peut être accordée aux **étudiants entrant en résidence universitaire ou dans un logement proposé par un particulier ou une agence**. Afin de pouvoir bénéficier de la garantie Visale, il suffit **d'effectuer une demande sur le site internet visale.fr** avant de signer le bail afin d'obtenir un visa et de le remettre au futur bailleur.

VISALE. 

CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

- La **Caisse d'Allocation Familiale** est un organisme chargé de la gestion d'un service public. Elle a quatre missions principales dont l'accompagnement des familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie, en favorisant les conditions d'accès aux logements. Elle remplit cette mission en **mettant à disposition différentes prestations sociales**. Concernant les aides au logement, les étudiants peuvent bénéficier de deux types d'aides dont les demandes doivent se faire auprès de la CA.



Ce sont des allocations délivrées par la Caisse d'Allocations Familiales. Il s'agit d'une **aide financière accordée à une personne afin de l'aider à payer le loyer ou le prêt immobilier de sa résidence principale**.

Ces allocations sont de 3 types, non cumulables entre elles :

- Allocation Personnalisée au Logement (APL)
- Allocation de Logement Familial (ALF)
- Allocation de Logement Social (ALS)

Ces trois types d'allocations se distinguent uniquement par leurs conditions d'attribution :

- L'APL est versée en fonction de la **situation du logement**.
- L'ALF est allouée en fonction de la **situation familiale**.
- L'ALS n'est versée que si on ne peut prétendre **ni aux APL ni aux ALF**.

On ne peut pas prétendre à des allocations logement si le logement appartient à une ascendance ou une descendance du locataire ou de son conjoint ou partenaire. Cependant il est possible de toucher ces aides si le lien de parenté est indirect (fratrie, cousin, etc). En cas d'impayé de loyer, le bailleur doit en avertir la CAF, qui suspend alors les aides pour le logement. Les étudiants peuvent en bénéficier au même titre que tout citoyen. Les personnes logées en résidence universitaire et/ou installées en colocation et/ou louant un logement meublé y ont droit aussi. Dès l'entrée dans les lieux, il faut faire sa demande en ligne sur www.caf.fr, puis envoyer son dossier et les documents demandés à la CAF.



Les aides sont automatiquement suspendues au 1er juillet, pensez donc à informer la CAF si vous conservez votre logement durant l'été pour continuer de bénéficier de ces allocations !

2) Logements étudiants et sociaux

Il existe de nombreuses structures et associations pour trouver des logements étudiants ou sociaux.

Le CLLAJ Lyon : C'est un réseau d'association qui permet **d'informer et d'orienter** les jeunes de 18 à 30 ans sur toutes les questions liées au logement et qui facilite l'accès aux droits par le biais de **permanences, de rendez-vous avec des professionnels ou par différents ateliers.**



Lyon Métropole Habitat : C'est un **organisme public** qui gère plus de 27 000 logements et est le premier bailleur social sur Lyon intra-muros.

Action Logement : C'est une structure qui propose de **trouver un logement parmi de nombreuses solutions** mises à disposition: logement social, temporaire, intermédiaire ou privé.



Action pour l'Insertion par le Logement : L'Alpil est une association régie par la Loi 1901 dont le principal objectif est de **favoriser l'accès au logement** de tous ceux qui en sont exclus.

3) Logements CROUS



Le **Crous** met à disposition des étudiants des logements universitaires au sein des campus universitaires. Ces logements sont situés **au sein de cités ou résidences universitaires gérées par le Crous du territoire** auxquelles elles appartiennent. Afin de pouvoir bénéficier d'un logement étudiant dans une résidence du Crous, les étudiants doivent constituer un **Dossier Social Étudiant** dans lequel les étudiants mentionnent vouloir accéder à un logement Crous.

Les Crous ont également une **plateforme nommée Lokaviz** qui permet de trouver un logement répondant aux critères du Crous en termes de salubrité, de positionnement géographique et de loyers. De plus en passant par cette plateforme tu ne paieras aucun frais d'agence !



C. Ressources alimentaires

1) Les AGORAé

L'AGORAé est une **épicerie sociale et solidaire** directement implantée sur les campus gérée par des étudiants pour des étudiants. C'est un **projet porté par GAELIS et issu d'un travail national avec la FAGE**. Cette épicerie propose des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière : **autour de 10% du prix du marché**.



C'est également un **lieu de vie où sont proposées des activités gratuites**. Des protections hygiéniques sont fournies gratuitement dans nos AGORAé.

Afin de bénéficier de l'AGORAé, il faut **monter un dossier** qui sera évalué lors d'une commission. Cette commission calculera votre "reste à vivre" en fonction de vos ressources et de vos dépenses et déterminera si vous pouvez ou non bénéficier de l'AGORAé. Vous pouvez télécharger votre dossier sur www.gaelis.fr pour les AGORAé de Lyon.

Une fois votre dossier complet, vous pouvez le déposer à l'AGORAé ou l'envoyer directement par mail.

AGORAé Lyon 1

agorae@gaelis.fr
Bâtiment Déambulateur
43 Boulevard du 11 Novembre
69 100 VILLEURBANNE

AGORAé Lyon 2

agorae.lyon2@gaelis.fr
Campus Porte Des Alpes, en face de la MDE
5 Avenue Pierre Mendès
69 500 BRON

2) Les centres d'aides alimentaires

Pour un jeune ou un étudiant, l'alimentation peut représenter de grandes dépenses dans le mois, c'est pourquoi il existe de nombreuses solutions permettant d'avoir accès à des denrées alimentaires et d'hygiènes. Bien que ces services soient réservés aux plus précaires, il faut avoir en tête que beaucoup d'étudiants sont en situation de précarité et n'ont pas accès aux aides sociales. Il ne faut pas hésiter à demander de l'aide ou à demander l'accès à ces ressources, elles sont là pour permettre aux jeunes et étudiants de pouvoir vivre décemment.

L'AGORAé :

L'épicerie sociale et solidaire de GAELIS, ouverte à tous les étudiants, **un article est dédié sur ce guide.**



L'aide alimentaire et le restaurant social de la métropole de Lyon :

- Pour les personnes en grande difficulté et sans ressources, le restaurant social municipal prépare et sert des **repas chauds tous les midis**, distribués de **12h à 14h**, du lundi au vendredi.
- Pour permettre aux personnes de se procurer des **produits alimentaires et d'entretien à un prix réduit** : "Le panier des Gônes" (Lyon 5e)

Les Colis Alimentaires pour les Étudiants par la Métropole de Lyon :

L'association étudiante EMF propose une **distribution de colis alimentaires pour tous les étudiants**. Des colis de 7 kg chacun, distribués **tous les 15 jours** aux étudiants, au prix symbolique de **2€**.

- Dans quel but ? Permettre aux étudiants en difficulté financière de s'alimenter correctement et à petits prix !
- Sur Inscription (lien d'inscription sur la page facebook EMF Lyon une semaine avant ou ici)
- Carte étudiante obligatoire et un sac. Une fois inscrit, vous recevrez le lien de paiement par mail. Le règlement de 2 € s'effectue désormais par carte bancaire uniquement. En cas d'incapacité d'utiliser ce mode de paiement, contactez la team colis par mail : colis@lyon.emf-asso.com



Les Restaurants du Coeur :

Chaque personne accueillie aux Restos a droit à une certaine quantité de nourriture qui lui permet de **préparer quotidiennement un repas complet et équilibré** pour tous les membres de son foyer.

Un repas comprend :

- une viande ou un poisson
- un légume, des pâtes ou du riz
- un fromage ou un yaourt
- un fruit
- du pain



Des **produits d'hygiène** (savon, dentifrice...) et des **produits alimentaires de base** s'y ajoutent : le lait, le beurre, l'huile, le sucre, les céréales, la farine, etc...



Collecte de Solidarité Étudiante :

Le Collectif de solidarité étudiante de Lyon met à disposition des étudiants en difficulté une **épicerie solidaire gratuite**. Pour vous y rendre et bénéficier d'une aide alimentaire de première nécessité, inscrivez vous grâce à la plateforme **Synaio**.

3) Restauration

Le premier acteur de l'alimentation dans les CROUS est le **Restaurant Universitaire**. Les restaurants universitaires sont ouverts à tous les étudiants inscrits dans un établissement de l'Enseignement Supérieur.



Ils sont situés sur les campus universitaires. Ils proposent des repas équilibrés comprenant une entrée, un plat et un dessert pour la **somme de 3,30 € pour les étudiants non boursiers et 1€ pour les étudiants boursiers ainsi que pour ceux en situation précaire et qui en font la demande**. Pour bénéficier du tarif étudiant, il faut présenter sa carte étudiante. En attendant la réception de la carte étudiante, l'activation du compte **Izly** peut permettre de prouver le statut étudiant au moment du passage au restaurant universitaire.

4) Job étudiant



Jobaviz est un service géré par les CROUS qui **recense de très nombreuses offres de job étudiants et de job saisonnier compatibles avec les études**. Un identifiant MesServicesEtudiants (MSE) est automatiquement reçu avec l'inscription sur parcoursup. Si ce n'est pas le cas ou si il a été perdu, les démarches pour le récupérer sont sur le site. Pour plus d'informations : [Jobaviz](https://www.jobaviz.fr).

5) Vie de campus

Free'stival est un **festival hybride et entièrement gratuit** qui réunit les équipes du CROUS, plusieurs associations étudiantes et un très grand nombre d'artistes sur plusieurs jours à Lyon. DIY, musique, rencontres, friperie, apéros vous seront proposés par les équipes du CROUS.

Tout au long de l'année le CROUS propose des activités et des actions pour permettre aux étudiants de sortir de chez eux. Le CROUS finance également les projets étudiants pour promouvoir cette vie de campus.



D. Les services universitaires

1) Activité Physique et Sportive : Service universitaire des activités physiques et sportives

Le Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives (SUAPS), est un service que l'on retrouve dans toutes les Universités. Il participe à l'enseignement, l'organisation et l'animation des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) pour l'ensemble des étudiants et du personnel de l'université. Ses objectifs, fixés par le ministère, sont les suivants :

- **Formation Personnelle (FP)** : "permettre aux étudiants et aux personnels de pratiquer du sport en loisir (santé, détente, épanouissement, confrontation...)" selon un programme diversifié d'APSA adapté aux différents niveaux de pratique.
- **Entraînement et encadrement des compétitions proposées** par la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSportU) en synergie par les associations sportives étudiantes.
- **Vie sportive ou animation**, par l'organisation tout au long de l'année : de stages d'initiation ou de perfectionnement, de séjours sportifs, de tournois, de manifestations sportives et artistiques.



2) Santé et Prévention : Service de Santé Universitaire



Les Services de Santé Universitaires (SSU) sont des services présents sur une majorité de campus universitaires et accessibles à tous les étudiants. Ils assurent un accueil permanent et personnalisé pour les étudiants qui souhaitent demander conseil, mettre à jour une vaccination, obtenir un certificat médical, consulter pour toute question ou problème médical.

En fonction des services, différents professionnels peuvent être présents. Tous les services ont au moins un Médecin, un Infirmier, et un Assistant Social. En plus de ces professionnels il est possible dans certains services d'obtenir des consultations gynécologiques, psychologiques, psychiatriques, diététiques, dentaires ou encore orthophoniques.

Son but est de tout mettre en œuvre pour assurer au mieux le bien être physique, psychique et social des étudiants sur toute la durée de leurs études.

3) Centre de Ressources : Bibliothèque Universitaire

Une bibliothèque universitaire (BU) est une bibliothèque rattachée à une université. Chaque université (Lyon I, II, III et UCLY) en possède une, certaines écoles et instituts également. Les documents et les services présents dans la bibliothèque universitaire peuvent ainsi servir à l'enseignement et à la recherche.



Toutefois, une université peut avoir, en plus d'une bibliothèque universitaire, d'autres bibliothèques rattachées à une faculté, un centre de recherche ou un institut. Ces bibliothèques ont pour activités l'acquisition d'ouvrages imprimés, d'abonnements, de traitement intellectuel et matériel des collections, de conservation, de prêt et de communication des documents. Néanmoins, le numérique et les bibliothèques électroniques se développent et prennent un poids considérable dans l'activité du personnel et le budget des bibliothèques universitaires.

La documentation électronique regroupe les e-books, articles et bases de données que les bibliothèques mettent à votre disposition. Elle rassemble des ressources dans toutes les disciplines de l'Université Lyon 1 et permet, en tant qu'étudiant, chercheur ou enseignant Lyon 1 d'avoir accès à de nombreuses ressources et informations n'importe où. De plus, en tant que « lecteur extérieur inscrit à la BU Lyon 1 », vous avez accès à l'ensemble de ces ressources depuis un poste informatique dans une des bibliothèques de l'Université.



4) Mobilité et International

a- ERASMUS+

Erasmus+ est un **programme d'échange européen entre universités et étudiants**. Ce dispositif permet d'étudier partout en Europe pour une durée de **6 ou 12 mois**. Il est donc possible, suivant la formation, de valider des ECTS lors d'un stage ERASMUS+. De très nombreux pays sont concernés en Europe mais aussi dans le monde entier. Il est possible de trouver plus d'informations sur le site : [Erasmus](#).

Une bourse Erasmus+ peut être attribuée si une partie des études est effectuée dans un pays étranger européen, auprès d'un établissement de l'enseignement supérieur, dans le cadre d'un échange inter-établissement.

Il existe 2 types de bourse Erasmus + :

- **La bourse Erasmus + Études** est réservée aux étudiants du programme Erasmus +. Le montant de l'allocation mensuelle varie **entre 150 et 300 € par mois** en fonction du pays, sur une **durée de 3 à 12 mois**.
- **La bourse Erasmus + Stages** est réservée aux étudiants réalisant un stage en Europe. Le montant de l'allocation mensuelle varie **entre 300 et 450 € par mois** en fonction du pays, sur une **durée de 2 à 12 mois**.

Pour obtenir cette aide, il faut se renseigner auprès du **service des relations internationales de l'établissement et connaître les établissements partenaires étrangers**. Chaque établissement définit ses propres procédures ainsi que son propre calendrier. **Il faut compter entre 6 et 12 mois de préparation du dossier avant le début du séjour à l'étranger**.

b- Stage à l'étranger

Les stages à l'étranger sont un **dispositif d'échange international entre des étudiants et des structures de formation ou d'alternance**. Pour ce faire, l'étudiant doit passer par un organisme qui se charge de faire le lien entre les différentes structures liées au stage à l'étranger. **Il n'y a pas de bourse spécifique et les frais sont souvent très élevés pour l'étudiant**. Il est aussi important de noter que des **organismes frauduleux existent**. Les établissements de formation en France sont parfois en partenariat direct avec des pays étrangers et offrent une solution plus sûre et cadrée.

5) Orientation



a- SOIE de Lyon 1

Le SOIE est le **Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle**, il est à disposition des **étudiants des Universités Claude Bernard Lyon I**. Le SOIE est chargé d'organiser l'accueil, l'information et l'orientation des étudiants à leur entrée à l'université et tout au long du cursus universitaire. Il assure également, avec les enseignants, le suivi de leur insertion professionnelle. Ainsi, il doit servir plusieurs actions comme la participation à l'information des futurs bacheliers sur les formations universitaires, l'élaboration de la politique d'information de l'Université, la création d'une documentation sur les études, les professions et l'insertion professionnelle. Il développe également des actions destinées à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et d'établir les relations nécessaires avec le monde professionnel et les services de l'emploi.

Contacts pour le SOIE :

Général : soie@univ-lyon1.fr

Santé : soie.sante@univ-lyon1.fr

b- COSIE de Lyon 2

Le Centre d'Orientation, des Stages et de l'Insertion des Étudiants (COSIE), anciennement SCUIO-IP, propose à tous les **étudiants de l'Université Lumière Lyon II** un accompagnement pour toute question d'orientation et d'insertion professionnelle. Le service est identique aux SOIE des autres universités, seul le nom change.

Contacts pour le COSIE :

Général : via un formulaire sur l'intranet de l'université.

c- SCUIO-IP de Lyon 3

Le Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation - Insertion Professionnelle (SCUIO-IP), vous offre tout au long de votre cursus les ressources, outils et conseils nécessaires à la construction de votre parcours de formation, de votre projet professionnel, et à la préparation de votre insertion professionnelle.

Contacts pour le SCUIO-IP :

Général : scuio-ip@univ-lyon3.fr

E. Les aides sociales



1) Du CROUS

Le CROUS est le premier organisme qui délivre des **bourses aux étudiants**. Ces bourses sont allouées selon des critères bien précis se basant, entre autres, sur les revenus des parents, le nombre d'enfants à charge, la distance entre le lieu d'étude de l'enfant et le domicile familial...

Pour la rentrée 2022 ce sont les revenus brut global parentaux de 2020 qui sont pris en compte. Les bourses du CROUS sont classées selon 9 échelons permettant d'obtenir une plus ou moins grosse somme d'argent chaque mois. En plus de ces versements, les frais de scolarité et le paiement de la CVEC vous sont remboursés par le CROUS lorsque vous êtes boursiers.

Pour faire une demande de bourse au CROUS il faut être :

- De nationalité française,
- Avoir moins de 28 ans
- Être inscrit en formation initiale dans un établissement public ou privé en France ou dans un Etat membre du conseil de l'Europe.

Pour les étudiants européens, il est possible de toucher les bourses du CROUS si :

- Un des parents perçoit un revenu français,
- Ils possèdent un emploi à temps plein, à temps partiel ou s'ils ont eu un emploi en France pendant un an,
- Une présence d'un an sur le territoire est justifiée lors de la demande de bourse.

Pour les étudiants d'une autre nationalité, il est possible de bénéficier d'une bourse si :

- Ils sont détenteurs d'une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident ET qu'ils sont domiciliés en France depuis 2 ans et attestent d'un foyer fiscal de rattachement en France depuis au moins 2 ans.
- Ils ont le statut de réfugié de l'OFPRA.
- Ils bénéficient de la protection temporaire.

Gaelis s'engage et défend l'accessibilité des bourses à tous les étudiants quelle que soit leur nationalité.

Type d'échelon	Bourse calculée sur 10 mois	Bourse calculée sur 12 mois*
0 bis	1 084€	1 301€
1	1 793€	2 152€
2	2 701€	3 241€
3	3 458€	4 150€
4	4 217€	5 060€
5	4 842€	5 810€
6	5 136€	6 163€
7	5 963€	7 158€

*Pour les étudiants bénéficiant du maintien de la bourse pendant les mois de Juillet et Août.

2) De la Région

En 2004, la loi de décentralisation a confié la gestion des formations sanitaires et sociales aux Régions, considérant que la répartition et la disposition des instituts et écoles des formations sanitaires et sociales dépendent de la demande et des besoins de la population sur le territoire. Ainsi, les Régions sont devenues les gestionnaires des bourses des formations sanitaires et sociales.

Les personnes pouvant bénéficier des bourses régionales des formations sanitaires et sociales sont les jeunes ayant 17 ans révolu à la date d'entrée en formation, les demandeurs d'emploi non indemnisés ou percevant l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), les personnes suivies par le Pôle Emploi ainsi que les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Actif (RSA) avec ou sans le bac jusqu'au niveau master.

La demande peut se faire directement en ligne ou avec un dossier papier à envoyer à la région afin qu'il puisse être étudié. Attention, il faut le faire entre le mois de Juin et le mois d'Octobre. Le montant attribué est évalué en fonction des revenus annuels indiqués sur l'avis d'imposition de l'année N-1 ainsi qu'en fonction des points de charge. Ces points de charge prennent en compte le nombre d'enfants dans la famille ou le foyer du demandeur ainsi que la distance entre le lieu d'habitation et le lieu d'étude.

Les formations éligibles à cette aide sont :

Formations Sanitaires :

- Aide-soignant
- Ambulancier
- Auxiliaire de puériculture
- Ergothérapeute
- Manipulateur en électroradiologie médicale
- Masseur kinésithérapeute
- Orthophoniste
- Orthoptiste
- Pédicure-podologue
- Préparateur en pharmacie hospitalière
- Psychomotricien
- Sage-femme
- Sciences Infirmières
- Technicien de laboratoire médical

Formations Sociales :

- Accompagnant éducatif et social
- Assistant de service social
- Conseiller en économie sociale et familiale
- Educateur de jeunes enfants
- Educateur spécialisé
- Educateur technique spécialisé
- Moniteur éducateur
- Technicien de l'intervention sociale et familiale

3) Les aides spécifiques

Le CROUS permet aux étudiants les plus précaires **d'accéder à des aides d'urgences**. Pour les obtenir il faut contacter les services sociaux du CROUS : ssocial@crous-lyon.fr en précisant votre établissement d'inscription, votre filière, le motif de votre demande et vos coordonnées téléphoniques.

Il existe 2 types d'aide :

- **ASAP** : Aide Spécifique Ponctuelle : cette aide permet aux bénéficiaires de **poursuivre leurs études malgré une situation financière grave** au cours de l'année universitaire. Les ASAP sont cumulables avec une bourse, avec une allocation annuelle, une aide à la mobilité internationale ou l'aide au mérite.
- **ASAA** : Aide Spécifique Annuel : c'est **l'équivalent d'une bourse sur critères sociaux**. Le demandeur doit respecter les critères d'accessibilité aux bourses sur critères sociaux précédemment cités. Les ASAA ne sont pas cumulables avec une bourse sur critère sociaux.

Ces aides ne sont pour autant pas accessibles aux étudiants en Formation Sanitaire et Sociale (sciences infirmières, maïeutique, aides soignants...).

**Gaelis s'engage à ce que ces aides soient ouvertes
à l'ensemble des étudiants, peu importe le études suivies.**

Le CROUS accompagne aussi les personnes en situation de handicap sur les questions liées au logement et les difficultés liées à la vie quotidienne. L'onglet "Aides Sociales" du site du Crous de Lyon vous donnera l'ensemble de détails de leurs actions en termes de handicap.

III- Les droits et aides pour les étudiants



A. Généralité

Le droit étudiant est assez complexe et dépendant des filières. Cette partie n'a donc pas visée à être spécifique mais plutôt générique. En cas de question, l'adresse mail : mesdroits@gaelis.fr est disponible pour accompagner les étudiants sur leurs besoins spécifiques.

- Les étudiants peuvent **bénéficier de droits permettant d'encadrer**. L'encadrement se rapporte à l'établissement de l'enseignement supérieur. Chaque établissement d'enseignements supérieurs établit ses règles, celles-ci ont une influence sur les étudiants. Cela comprend les modalités d'examens, les rattrapages, la tricherie, le plagiat, le comportement au sein de l'établissement, ...
- Il y a également **les droits pour protéger**, c'est lorsque tu as une particularité (les droits des personnes en situation de handicap, droits des étudiants extra-communautaires ...) et lorsque l'étudiant est sujet à des problématiques tel que du bizutage, de la discrimination, du harcèlement, ...
- Et enfin, il y a **les droits pour gérer**. Ces droits impliquent ce qui touche à la vie quotidienne de l'étudiant, c'est-à-dire, le logement, l'alimentation, l'administratif, ...

Sur le territoire lyonnais plusieurs acteurs sont présents afin d'orienter, d'aider et de donner l'opportunité de faire valoir les droits en tant qu'étudiant. Parmi eux : les élus des établissements d'enseignements supérieurs, les associations étudiantes, les bureaux des étudiants, GAELIS notamment avec son pôle de représentation, le CROUS, ...

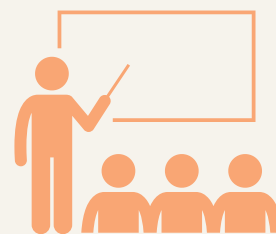
B. Formation théorique et enseignements universitaires

- De manière générale, les établissements d'enseignement supérieur **doivent veiller au bon déroulement et à l'épanouissement des étudiants**, afin d'apporter les connaissances et les compétences nécessaires pour les examens et pour la future activité professionnelle de celui-ci.
- Les établissements se doivent de **promouvoir les activités culturelles, sportives et sociales** des étudiants.
- L'équipe éducative quant à elle doit **veiller à faire émerger la réflexion chez l'étudiant, à innover son contenu pédagogique**.

[Cf. Mission de l'enseignement supérieur, article 1 : Loi n°68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur - Légifrance]



C. Formation pratique et alternance



1) Formation pratique

Certains cursus de l'enseignement supérieur comprennent des **heures de formation pratique obligatoire**. Si la formation ne comprend pas de stage il est concevable de demander pour en réaliser un.

- Il y a un cadre légal, concernant les stages qui émet des obligations :
- Avoir le statut d'étudiant ;
 - Avoir un maître de stage dans l'établissement d'étude ;
 - Avoir un tuteur ;
 - La durée maximale est de 6 mois par organisme d'accueil et par année d'enseignement ;
 - Être en situation régulière en France si je suis un étudiant étranger.

Une **journée représente 7 heures de présence**, consécutives ou non, représente 1 journée de présence, soit 1 mois représente 22 jours de présence.

- Les droits des étudiants lors de la période de stage :
- Droit au remboursement de 50% des titres de transports ;
 - Droit à l'accès à la cantine de l'entreprise ou à des tickets restaurants ;
 - Droit de percevoir le CROUS ;
 - Droit à des jours d'absences et des jours de congés si le stage dure plus de 2 mois ;
 - Droit d'avoir des missions si elles sont conformes au projet pédagogique de l'établissement d'enseignement ;
 - Droit aux mêmes droits que ceux des salariés.
- A propos de la gratification, il faut savoir qu'un stagiaire doit être payé **si le stage dure plus de 2 mois**. Il existe une exception si le stagiaire est inscrit à Pôle Emploi, alors la gratification n'est pas obligatoire.
- Le montant est de **3.90€ minimum par heure de présence**. Le versement doit être fait **chaque fin de mois** et non à la fin du stage. Les revenus sont non imposables et il n'y a pas de cotisations sociales à payer.
- La rémunération des congés est facultative. En cas de maternité, de paternité ou d'adoption, le stagiaire **bénéficie de congés et d'autorisations d'absence pour une durée équivalente à celle prévue pour les salariés**. Durant ces absences, le maintien de la gratification n'est pas obligatoire.
- Il est envisageable d'effectuer un stage à l'étranger tant à l'échelle nationale qu'internationale. Il est **obligatoire d'avoir une convention**, par conséquent les conditions de stage varient en fonction du pays d'accueil. Pour mener à bien ce projet des bourses et des aides financières peuvent être attribuées.
- Aides aux étudiants partant à l'étranger : enseignementsup-recherche.gouv.fr

2) Formation en Alternance

L'alternance permet de se former à un métier au sein d'une entreprise et **facilite l'insertion professionnelle**. Le statut des personnes alternantes est étudiant et salarié d'entreprise.

→ Il y a deux types d'alternance à distinguer :

- **L'alternance en contrat d'apprentissage**, c'est quand au sein de la formation l'étudiant alternera entre des semaines en entreprise et des semaines de cours. La durée du contrat est de **1 an maximum**. L'âge limite pour envisager ce type d'alternance est de 29 ans.
- **L'alternance en contrat de professionnalisation** permet d'acquérir des compétences précises et des certificats de compétences. La durée du contrat est de **3 ans maximum**.

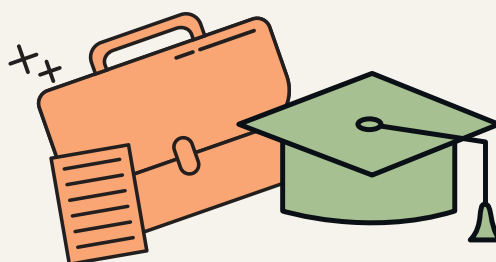
→ Le cadre légal concernant l'alternance :

- Avoir un contrat de travail ;
- Avoir droit à des jours de congés 2,5 jours par mois minimum ;
- Avoir le droit au remboursement de 50% des titres de transports ;
- Avoir le droit d'accéder à la cantine et d'avoir des tickets restaurants.

→ Pour ce qui est de la paie c'est en **fonction de l'âge et des années d'études**. Les montants minimums obligatoires varient. Il faudra payer des cotisations sociales, et à la fin de votre alternance il sera possible de percevoir le chômage. Suivant la somme totale par an perçue, des impôts devront être payés. Il n'est pas possible d'être bénéficiaire de la bourse du CROUS.

→ L'alternance peut être réalisée à l'étranger : Le **salaires dépend du pays d'accueil**. Formation continue et alternance (FOCAL) est un service commun présent à l'université Lyon 1. Formation continue et alternance Lyon 1 - FOCAL - Formation continue et alternance à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (univ-lyon1.fr)

Il a comme missions la **gestion et l'organisation de la formation continue, de la validation des acquis de l'expérience (VAE)**, de la reprise d'études et de l'alternance, la gestion du financement du compte personnel de formation (CPF).



D. Aménagement de la formation et Régime Spécifique d'Etude

- La demande d'aménagement de la formation peut se faire si l'étudiant est :
- En activité salariale (avec un certain volume horaire mensuel) ;
 - Engagés dans une association ou dans l'université universitaire ;
 - Élu dans les CROUS ;
 - En service civique ;
 - A la réserve militaire ;
 - Sapeur-pompier volontaire ;
 - Entrepreneur.se ;
 - Chargés de famille ;
 - Enceinte ;
 - Engagés dans plusieurs cursus ;
 - Un sportif de haut niveau ;
 - Un artiste de haut niveau ;
 - En situation de handicap ou devant suivre des soins médicaux lourds (trouble physique, sensoriel, psychique, cognitif ou d'un trouble de santé invalidant que ce soit de manière définitive, durable ou temporaire).
- La demande d'aménagement et de dispense doit être réalisée **au plus tard quatre semaines après le début des enseignements du semestre**, sauf exception.
- Cette demande donne à l'étudiant un statut de **Régime Spécial d'Études (RSE)** ce qui permet de bénéficier de dispense d'assiduité partielle ou totale, d'aménager l'emploi du temps, les cours, les évaluations et les modes de contrôles, la durée de la formation (par exemple passer une licence en 4 ans à la place de 3 ans)... Le but étant le bon déroulé des études supérieures de l'étudiant en question.
- La **période de césure** est une interruption temporaire de la formation. Durant cette période l'étudiant va acquérir de nouvelles compétences et connaissances, réfléchir à ses projets et son orientation. L'étudiant conserve son statut. Pour faire la demande il faut remplir un formulaire de demande de césure auprès de l'université.

E. Lutte Contre les Discriminations

- ➔ Dans les universités et écoles il existe généralement des **cellules ou Mission égalité-diversité** qui ont pour but d'accompagner et de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes et pour la lutte contre toutes les discriminations. Voici l'adresse mail pour les contacter si besoin : egalite-diversite@univ-lyon1.fr. Il est mis en place pour ses étudiant et les membres du personnel de l'Université Lyon 1, un formulaire de signalement (Outil de signalement – harcèlement moral, sexiste et sexuel et discriminations (univ-lyon1.fr)). Ce signalement est composé de trois parties : la caractérisation du signalement, le témoignage et la prise de contact via un rendez-vous.
- ➔ Pour les étudiant internes rattachés au CHU de Lyon, les stagiaires en Hospice Civil de Lyon (HCL) ou chez les praticiens, peuvent faire appel au **CEPIM**. Le CEPIM est le **Centre de Prévention et d'Intervention contre le harcèlement, le sexisme et la Maltraitance des étudiants de second cycle et des internes**. Il est possible de prendre contact via l'adresse mail : cepim.hcl@chu-lyon.fr.
- ➔ Le **CROUS de Lyon** met en place un dispositif de signalement pour les étudiants usagers des structures. Pour faire un signalement voici le lien : [Signalement des violences sexistes, sexuelles et discriminatoires - Crous de Lyon](http://Signalement%20des%20violences%20sexistes,%20sexuelles%20et%20discriminatoires%20-%20Crous%20de%20Lyon) (crous-lyon.fr).
- ➔ Le **Défenseur des Droits** est un acteur à contacter car il écoute, accompagne et oriente lors de situations discriminantes. Il est possible de rencontrer un délégué défenseur des droits sur Lyon via l'onglet **Trouver un délégué | Défenseur des Droits** (defenseurdesdroits.fr) ou en appelant le **3928**.

Les numéros à ne pas oublier car ils sont utiles en cas d'urgence :

-Police : 17

-Numéro national de référence des femmes victimes de violences : 3919

-SOS Homophobie : 01 48 06 42 41

F. Instances disciplinaires

De manière générale, dans les établissements d'enseignements supérieurs les instances disciplinaires sont inscrites dans le règlement intérieur.

- Au sein des universités, il existe plusieurs instances. Il y a les Conseils centraux dans lesquels se déroule le **Conseil Académique (CAc)** composé de la **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)** et de la **Commission de Recherche (CR)**. Au sein des conseils centraux il y a également le **Conseil d'Administration (CA)** qui est l'instance délibérative. Comme autre instance au sein de l'université, il y a les **Unités de Formation et de Recherche (UFR)**.
Dans ces instances, les élus, les enseignants et le personnel non enseignant y assistent.
- Dans les universités, il y a des sections disciplinaires à l'encontre des personnels et des sections disciplinaires à l'encontre des usagers. En ce qui concerne les procédures disciplinaires à l'encontre des personnels, ce sont les membres élus du CAc qui s'en chargent. Cependant la composition dépend de l'affaire, il faut que les membres soient d'un rang égal ou supérieur à la personne concernée. C'est le **Président de l'Université** qui décide d'engager ou non la poursuite.
- Il est possible de faire l'objet d'un **recours en appel devant le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)** suivant la décision prise par la section disciplinaire. Concernant les procédures disciplinaires à l'encontre des usagers, ce sont des représentants des enseignants et élus étudiants du CAc qui sont désignés. Cette commission est définie par le **Président de l'Université** pour les fraudes aux examens, le non-respect du règlement intérieur, du plagiat, de l'atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement de l'université, atteinte à la réputation de l'université etc.
Dans un premier temps dans la procédure de la section disciplinaire, l'étudiant est entendu sur les faits par la commission d'instruction. Ensuite l'étudiant est convoqué devant la section disciplinaire. Par la suite, soit la section prononce sur l'acquittement de l'étudiant soit d'une sanction. L'étudiant peut faire appel au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

G. Evaluations et contrôles des connaissances

Les modalités de contrôles de connaissances et de compétences sont délibérées, pour chaque diplôme, chaque année suite au vote en conseil lesquels siège des élu.e.s étudiant.e.s.

La validation des connaissances peut se faire par différents types d'épreuves, cela dépend des établissements et des filières.

Les types d'épreuves peuvent être orale ou écrite :

- **Contrôle continu** : épreuves organisées suivant un planning ou de manière improvisée. Il ne fait pas l'objet d'une convocation
- **Contrôle terminal** : évaluation sur l'ensemble d'une période d'enseignement. Il fait l'objet d'une convocation et d'une seconde session. La correction est soumise à l'anonymat
- **Contrôle partiel** : examen intermédiaire permettant à l'étudiant.e de se tester avant l'épreuve terminale. Il n'y a pas de seconde session prévue. La correction est soumise à l'anonymat
- **Contrôle en cours de formation** : épreuves pour les étudiant.e.s en STAPS, c'est une combinaison d'épreuves au cours de la période d'enseignement. La session 2 se réalise sous forme de contrôle terminal
- **Évaluation des travaux pratiques** : ça peut être l'assiduité de l'étudiant et du travail, un examen pratique, épreuve écrite ou orale sur l'analyse de données expérimentales...
- **Évaluation de stage** : il y a diverses manières un rapport écrit, un exposé, une note de stage, une soutenance, ...
- **Évaluation des pratiques physiques**

Les convocations pour les examens sont affichées sur un tableau d'affichage dans l'université minimum quinze jours avant l'épreuve.

- ➔ **Les résultats sont eux aussi affichés.** Selon l'Arrêté du 30 juillet 2018 - art. 25 : *"Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre."*
- ➔ **Le droit à la seconde chance** est un droit universitaire. Arrêté du 30 juillet 2018 - art. 25 : *"Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats. Cette session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats."*
- ➔ Sous réserve de dispositions pédagogiques particulières arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, **l'intervalle entre ces deux sessions est au moins de deux mois et un dispositif pédagogique de soutien est mis en place.**
Pour ce qui est des écoles privées, les modalités d'examens, de seconde session, sont propres aux filières et aux établissements d'enseignements.
- ➔ L'étudiant est en droit de demander à voir sa copie d'examen en faisant une demande écrite au centre d'examen afin de vérifier qu'il n'y ait pas eu d'erreur de comptage de point et/ou de retranscription de la note obtenue.
- ➔ La note obtenue à un examen **peut être contestée**, si vous constatez une erreur matérielle, un problème dans le déroulement de l'épreuve ou dans l'attitude de l'examineur. Pour cela il faut faire un recours gracieux en demandant la réévaluation de votre examen. Cette demande doit être adressée par courrier au rectorat ou, pour les étudiants universitaire, par courrier au Président de l'université. La demande doit être faite maximum deux mois après la notification de la note.



IV- Point culture et bons plans

A. Lyon et Bourg-en-Bresse, des villes culturelles

Lyon et Bourg-en-Bresse sont deux villes actives et pleines de lieux culturels et d'activités à réaliser.

Pour la ville de Lyon :

La capitale des Gaules est riche en histoire, patrimoine et occasion de se cultiver ou simplement de prendre un verre en terrasse sous les rayons du soleil.

En habitant à Lyon vous pourrez découvrir le quartier du vieux Lyon (métro D : vieux Lyon) et ses emblématiques traboules qui font tout le charme de ces anciens immeubles moyenâgeux. Vous pourrez emprunter le funiculaire jusqu'à Fourvière et profiter d'une vue à couper le souffle sur Lyon et le Mont Blanc et redescendre de la colline par le jardin des curiosités. En parcourant les rues pavées du 5ème arrondissement, vous pourrez prendre une glace chez Nardone, glacier historique de la ville de Lyon après avoir visité le musée d'histoire de Lyon : Gadagne (entrée à 4€).

Pour flâner un samedi d'été, la presqu'île saura vous ravir. Ses commerces, bar et petites rues aux charmes du XVIIIème vous permettront de prendre le temps d'un déjeuner au Noz (petit restaurant à hôtel de ville), d'un café au République ou d'un verre en terrasse place des Terreaux. Sur cette même place vous pourrez admirer la façade nord du musée des beaux-arts (musée gratuit pour les étudiants) et les escaliers de l'hôtel de ville de Lyon mais aussi prendre le temps de scruter la fontaine Bartholdi, allégorie de la France et de ses principaux fleuves, qui trône au centre de la place.



En arrivant au sud de la presqu'île, la place Bellecour vous accueillera avec une vue sur Fourvière à couper le souffle. La 5ème plus grande place d'Europe sur laquelle on se donne rendez vous au pied de la statue de Louis XIV sur son cheval.

Plus loin, et pour les jours de pluie, le musée de la confluence deviendra votre repère culturel. Musée gratuit pour les étudiants, il regroupe les collections de l'ancien musée d'histoire naturelle et des expositions temporaires toutes plus passionnantes les unes que les autres.

La ville de Lyon saura divertir vos dimanches après-midi. Selon votre humeur vous pourrez faire une pétanque sur la place de Monplaisir face à la demeure des frères lumières et la rue du premier film (se visite ...), ou plus simplement vous balader dans la roseraie du parc de la tête d'or sans oublier de faire un coucou aux majestueuses girafes qui se baladent dans le parc.

Dans un style plus industriel, empruntez le métro A jusqu'à l'arrêt Gratte-Ciel et levez les yeux vers le ciel : les immenses immeubles que vous verrez sont les 1ers gratte-ciels construits en France. Datant de 1920 et commandés par le médecin Lazar Goujon, ils ont permis à des centaines d'ouvriers d'avoir, pour la première fois, l'eau courante et des sanitaires dans leurs appartements. Au bout de l'avenue Henri Barbusse vous pourrez admirer l'immense Hôtel de Ville, seul Hôtel de Ville de France à disposer d'un orgue dans sa salle des mariages. Après avoir dépassé la mairie, vous arrivez sur une place vivante où se trouve le Théâtre National Populaire, lieu emblématique de la culture à Lyon permettant à de nombreux jeunes d'avoir accès à des représentations théâtrales à moindre coût (abonnement étudiant à : 10€/spectacle).

Pour terminer ce tour express de la belle ville de Lyon on vous laisse emprunter le métro C jusqu'à la Croix-Rousse. Quartier historique des soieries de Lyon vous pourrez vous balader dans des rues pavées au charme des canuts et admirer la vue sur Lyon depuis l'esplanade du gros caillou.



Pour la ville de Bourg-en-Bresse :

Bourg-en-bresse est une ville typiquement Bressane dans laquelle on trouve lieux de culture et de sortie. A 1h de Lyon à peine, BeB pour les intimes, saura vous convaincre.

Pour commencer vous pourrez visiter la majestueuse cathédrale de Brou qui trône au centre de la ville. Datant du XVIème siècle et commandé par Marguerite d'Autriche, elle se visite tous les jours gratuitement.

En continuant votre marche dans BeB vous pourrez découvrir, boulevard de Brou, non loin de l'hôtel dieu, l'ancienne pharmacie hospitalière. Elle se visite et vous pourrez y découvrir 3 magnifiques pièces d'objets de soin vieux de plusieurs siècles.

Dans un tout autre genre, le musée de la mécanographie raconte l'histoire d'une profession disparue. On y retrouve plus de 300 machines qui ont révolutionné l'écriture. L'entrée est à 5€ avec la possibilité d'avoir un guide ancien mécanicien.

Après cette journée chargée de découverte vous pourrez vous installer à la terrasse du hopper pour boire une bière et profiter de leurs planches gargantuesque.

Le 1055 de Bourg-en-Bresse saura égayer vos soirées entre ami. Réalité virtuelle, bowling, laser game... on ne sait que choisir. Une carte avantage vous sera proposée pour avoir accès à des prix réduit sur ces activités.

Enfin, et pour profiter de la belle nature bressane vous pourrez vous balader en vélo sur les voies vertes au travers de tous les petits villages de bresse.



B. Quelques adresses utiles

AGORAé :

- **Lyon 1 :** site de la DOUA, bâtiment déambulatoire, 12-14 rue Raphaël Dubois, 69100 Villeurbanne.
- **Lyon 2 :** site de Porte Des Alpes, Bâtiment MDE, 5 avenue Pierre Mendès 69500 Bron.



C. Ressource Santé Mentale

- Le CROUS s'engage à améliorer la prise en charge de la santé mentale des étudiants. Plusieurs dispositifs sont présentés sur le site du crous dont :
 - L'**institut Jean Bergeret** : mise en place d'un dispositif d'écoute psychologique pour l'ensemble des étudiants de la métropole avec des rendez-vous individuels avec des psychologues.
 - L'**Association Lyonnaise de Santé Mentale** propose des entretiens de psychologue en présentiel et sans rendez-vous : <https://association-alsm.fr/>
 - Pour les étudiants de Bourg-en-Bresse il existe le **dispositif canopé** : <https://www.reseau-canope.fr/academie-de-lyon/>
- Le site Santé Psy Étudiant prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 permet aux étudiants de bénéficier d'aide et de soutiens psychologiques et de consultation avec des médecins.
- Le site Soutien Étudiant est une plateforme nationale recensant l'ensemble des ressources de santé mentale pour les étudiants sur chaque territoire.



D. Les numéros indispensables

- GAE LIS est en partenariat avec la plateforme Nightline. C'est une plateforme d'écoute complètement gratuite où vous serez écoutés par des étudiants formés à l'écoute sans jugement et anonyme : **04 85 30 00 10**
- Nouvellement créé, le **pôle Défense Des Droits (3D)** se compose de trois piliers : les droits académiques, les droits sociaux et la lutte contre le harcèlement/discriminations. Ce pôle se doit d'être au service de tous les étudiants afin d'assurer l'épanouissement de chacun durant leurs années d'études au sein de l'enseignement supérieur : **mesdroits@gaelis.fr**





GAELIS.FR



@GAELIS_LYON



GAELIS : LES ASSOS ET ELUS ETUDIANTS DE LYON



@GAELIS_LYON



GAELIS



GUIDE DE L'ÉTUDIANT LYONNAIS
ÉDITION 2022/2023